

Image not found or type unknown



Retard ur mes charges,le syndic fait pression

Par **victor_51**, le **22/03/2009** à **02:03**

bonsoir,je voudrais savoir quel est le délai légal pour payer ses charges(deux trimestres de retard)car le syndic ma envoyé un courrier qui dit que s est un commandement a payer alors que je pensais que c etait un huissier qui etait habilité a faire ca ,mais aussi ils m ont demandé de payer des frais de relance avec,en on t ils le droit?,merci pour votre réponse a bientôt de vos nouvelles,encore une fois merci;et bravo a votre site,les gens ont besoin de vous.